



RÈGLEMENT 21ème tournoi SABAtique, 17 et 18/10/2026

ART 1 : Le tournoi SABAtique (n° poona 2601901) est autorisé sous le règlement de la Ligue de Normandie et du règlement ci-après. Il est organisé par la Section Agnelaise de BADminton sous la responsabilité de son comité d'organisation représenté par Olivier Blaison. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.

ART 2 : Le juge arbitre du tournoi désigné par le comité d'organisation est Stéphane Lissot. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de règlement. Il sera assisté en tant que GEO principal d'Olivier Blaison.

ART3 : Le tournoi se déroule le samedi 17 et dimanche 18 Octobre 2026 au gymnase communautaire rue de l'exode 50 000 Saint Lô

ART4 : Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition. Chaque participant et chaque accompagnateur devra respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi, émises soit par le gouvernement, la préfecture ou la FFBAD

ART 5 : Le 20^{ème} tournoi SABAtique est ouvert à tous les joueurs et joueuses classées de NC à N2 de niveau minime, cadet, junior, sénior et vétéran. Les simples et les mixtes se dérouleront le samedi 17 Octobre 2026 entre 08h00 et 21h00 et les doubles hommes et femmes le dimanche 18 Octobre 2026 entre 08h00 et 18h00. Les participants peuvent s'inscrire dans deux tableaux maximums (simple et mixte non cumulable).

ART6 : Les frais d'inscription seront de 16€ pour un tableau et de 20 € pour deux tableaux. Les gagnants et finalistes de chaque série seront récompensés en bons d'achat. Le début des inscriptions aura lieu le 1^{er} septembre 2026 à partir de 08h 00 et se terminera le 04 octobre 2026 à 23h59 au plus tard. Tout tableau complet pourra être clos avant la date limite des inscriptions. Le nombre de joueurs inscrits étant limité à 200, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et prises en compte avec le paiement des droits d'inscription des deux joueurs qui auront lieu sur Badnet. Aucune inscription ne pourra se faire par mail, courrier ou téléphone. Une liste complémentaire sera constituée pour pallier les éventuels forfaits dans certains tableaux entre la date de fin d'inscription et la veille du tournoi.

ART 7 : Les tableaux sont constitués en série en fonction du classement du CPPH. Les tableaux se dérouleront en poule puis en élimination directe avec deux sortants par poule dans la mesure du possible. Les classements pris en compte pour la constitution des séries et des têtes de série seront ceux du jeudi 08 Octobre 2026, le tirage au sort aura lieu le lundi 12 Octobre 2026. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en fonction du nombre d'inscrits. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Il se réserve aussi le droit de changer le mode d'élimination en cas



d'inscriptions insuffisantes dans 1 ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries, comme les regrouper dans la série supérieure. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits.

Les matchs se joueront au meilleur de 2 sets gagnants de 15 points conformément au nouveau comptage de points.

ART 8 : Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de forces majeures (blessure, maladie, raison professionnelle ...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur ...) fournie dans les délais impartis. Pour la procédure, se référer à la circulaire 4.2.C3. Forfaits, définitions et procédure. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. la procédure de gestion des forfaits et sanctions de la FFBaD).

ART 9 : Une convocation sera envoyée par courriel à l'adresse du contact et sera publiée sur Badnet, logiciel de gestion de la compétition, 4 jours minimum avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront prendre contact avec le comité d'organisation du tournoi. En cas d'envoi successifs, seul le dernier envoi est à prendre en compte.

ART 10 : En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par le club et présent pendant toute la durée de la compétition.

ART 11 : Tout joueur doit pointer via l'application en ligne ou se présenter dès son arrivée à la table de marque pour signaler sa présence et ce chaque jour de la compétition. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait. Tout joueur quittant la salle devra prévenir le juge arbitre et la table de marque.

ART 12 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage durant la compétition. À tout moment, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre s'il y a un litige. Ce dernier réglera ce litige ou désignera un arbitre pour le reste de la rencontre.

ART 13 : Chaque participant doit fournir ses volants à condition qu'ils soient homologués. En cas de litige, le volant plume officiel du tournoi sera le YONEX AS 20 en vente sur le lieu de la compétition.

ART 14 : A l'exception des 2 premiers tours, les matchs peuvent être lancés au plus tôt 60 minutes avant l'heure programmée de la convocation. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

ART 15 : Une chambre d'appel est mise en place, en conséquence, à l'appel de leur nom, les joueurs vont directement sur le terrain pour quelques échanges et tester les volants. Le début des matchs sera lancé au bout de 3 minutes. Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes y compris les 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (test du volant inclus). Après ce délai passé, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi



qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Immédiatement à la fin du match, les joueurs viennent noter les scores à la table de marque sur une tablette mise à disposition.

ART 16 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition.

ART 17 : Les matchs seront auto arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi qui désignera si possible un arbitre ou faisant office.

ART 18 : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

ART 19 : Tout joueur participant à la compétition se doit de respecter la réglementation antidopage et est susceptible d'être contrôlé pendant la durée du tournoi. Toute substance est interdite.

ART 20 : En acceptant le présent règlement, le participant à la compétition autorise, à titre gratuit, la SABA à publier les photographies et à diffuser les images prises de lui sur les outils de communication du club. Dans le cas contraire, un courrier doit être adressé préalablement à la compétition.

ART 21 : Une buvette est proposée dans le gymnase par l'organisateur (boissons, croque-monsieur, salade de pâtes, friandises, gâteaux, crêpes, sandwichs, etc.).

ART 22 : Il est demandé à chaque joueur d'être responsable de ses déchets et de faire bonne utilisation des poubelles mises à disposition dans la salle. Un tri sélectif est mis en place.